

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES

Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement se réunira le 6 juin 2006, à 19 h, au Cégep du Vieux-Montréal, 255, rue Ontario Est, salle 4-82A, afin de donner un avis de motion de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services.

Ce règlement prévoit l'aménagement ou le réaménagement, ainsi que les coûts d'opération, d'installations sportives, communautaires et culturelles.

Montréal, le 30 mai 2006.

Susan McKercher
Secrétaire d'arrondissement